



## ::: CYCLE :::

# PRATIQUE DES NOUVEAUX DÉCRETS DE PROCÉDURE

**LES 12 JANVIER, 09 MARS,  
11 MAI ET 22 JUIN 2026**

**:: VISIOCONFÉRENCE ::**

**VALIDATION  
3H/ATELIER**

**INSCRIPTION PRÉALABLE OBLIGATOIRE**

**NIVEAU : 2**  
**PRÉREQUIS :** Disposer des connaissances et de la pratique professionnelle élémentaire

## ■ ■ ■ OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ■ ■ ■

- Connaître et maîtriser les règles issues des nouveaux décrets de procédure tant en première instance qu'en appel
- Savoir rédiger efficacement un acte d'instruction conventionnelle
- Comprendre l'articulation de l'amiable et du judiciaire
- Exploiter utilement les opportunités offertes par l'expertise conventionnelle
- Panorama de jurisprudence

**TYPE DE FORMATION :** visioconférence

**NIVEAU :** 2

**PRÉ-REQUIS :** Disposer des connaissances et de la pratique professionnelle élémentaire

## **DURÉE DE LA FORMATION :**

4 demi-journées

4 ateliers de 3 heures

Les 12 janvier, 09 mars, 11 mai et 22 juin 2026

## **NOMBRE D'HEURES VALIDÉES :**

12h pour la totalité du cycle

3h pour chaque atelier

## **MÉTHODOLOGIE :**

Exposé théorique illustré des dernières jurisprudences, d'exemples pratiques et cas pratiques chiffrés

## ■ ■ ■ INTERVENANTS ■ ■ ■

**M. V. ÉGÉA,**

*Professeur agrégé à Aix-Marseille Université,  
Directeur du Laboratoire de Droit Privé et de  
Sciences Criminelles*

**Me M. DAVAL-GUEDJ,**

*Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence*

**Me C. GRAVIÈRE,**

*Avocat au Barreau de Bordeaux,  
Médiatrice*

**Me C. TOMAS-BEZER,**

*Avocat au Barreau de Marseille,  
Médiatrice*

# **PROGRAMME DU CYCLE**

## **■ ■ ■ ATELIER I ■ ■ ■ LA PRATIQUE DE L'INSTRUCTION CONVENTIONNELLE : SAISIR LES OPPORTUNITÉS OFFERTES AUX AVOCATS**

**Lundi 12 janvier 2026**

17H - 20H

**M. V. ÉGÉA,**

*Professeur agrégé à  
Aix-Marseille Université,  
Directeur du Laboratoire de  
Droit Privé et de Sciences  
Criminelles*

**Me. C. TOMAS-BEZER,**

*Avocat au Barreau  
de Marseille,  
Médiatrice*

### **Objectifs :**

- Savoir rédiger un acte d'instruction conventionnelle
- Etablir une stratégie procédurale efficace grâce aux nouveaux outils procéduraux
- Anticiper les incidents et exceptions
- Répondre aux incidents de compétence : par quels actes ? à quel moment ?
- Connaître et maîtriser les pouvoirs du juge d'appui

### **Programme :**

- I - La rédaction d'un acte d'instruction conventionnelle
- II - L'expertise conventionnelle : opportunités, risques et conditions de mise en oeuvre
- III - Saisir efficacement le juge d'appui
- IV - Le retour vers l'instruction judiciaire : quand ? comment ? pourquoi ?

## ::: ATELIER II ::: LA COMBINAISON EFFICACE DE L'AMIABLE ET DU JUDICIAIRE

Lundi 09 mars 2026

17H - 20H

**M. V. ÉGÉA,**  
Professeur agrégé à  
Aix-Marseille Université,  
Directeur du Laboratoire de  
Droit Privé et de Sciences  
Criminelles

**Me. C. TOMAS-BEZER,**  
Avocat au Barreau  
de Marseille,  
Médiatrice

### Objectifs :

- Connaître et maîtriser le nouveau Titre Ve du Code de procédure civile
- Maîtriser les modes amiables en amont de l'instance judiciaire (préalable amiable obligatoire, clauses de conciliation préalable)
- Exploiter les ressources de l'amiable en cours d'instance : ARA, conciliation judiciaire ou conventionnelle...
- Donner force exécutoire à un accord amiable : modalités et temporalités

### Programme :

- I - L'articulation en amont de l'instance
- II - L'articulation en cours d'instance
- III - Rendre pleinement efficace un accord amiable

## ::: ATELIER III ::: L'IMPACT DES NOUVEAUX TEXTES SUR L'APPEL

Lundi 11 mai 2026

17H - 20H

**M. V. ÉGÉA,**  
Professeur agrégé  
à Aix-Marseille Université,  
Directeur du Laboratoire de  
Droit Privé et de Sciences  
Criminelles

**Me M. DAVAL-GUEDJ,**  
Avocat au Barreau  
d'Aix-en-Provence

### Objectifs :

- Connaître et maîtriser les incidences du décret du 18 juillet 2025 sur les procédures d'appel nouveau Titre Ve du Code de procédure civile
- Rédiger efficacement les actes de procédure (déclaration d'appel, conclusions)
- Répondre efficacement aux incidents
- Elaborer une stratégie procédurale efficace

### Programme :

- I - La mise en état conventionnelle en première instance : quelle incidence sur l'appel des ordonnances du JME ? du juge d'appui ?
- II - La gestion contractuelle d'une instance d'appel : quels actes ? quels délais ?
- III - Le point sur le formalisme, la rédaction et la structuration des actes

## ::: ATELIER IV ::: EXPERTISE ET MESURES D'INSTRUCTION : CE QUI CHANGE

Lundi 22 juin 2026

17H - 20H

**M. V. ÉGÉA,**  
Professeur agrégé  
à Aix-Marseille Université,  
Directeur du Laboratoire de  
Droit Privé et de Sciences  
Criminelles

**Me C. GRAVIÈRE,**  
Avocat au Barreau de  
Bordeaux,  
Médiatrice

### Objectifs :

- Connaître et maîtriser les nouvelles dispositions relatives aux mesures d'instruction *in futurum* (CPC, art. 145)
- Exploiter les ressources de l'expertise conventionnelle : dans quels dossiers ? A quelles conditions ?
- L'articulation entre l'expertise judiciaire et l'expertise conventionnelle
- Répondre efficacement aux incidents
- Elaborer une stratégie procédurale efficace

### Programme :

- I - Les mesures d'instruction *in futurum*
- II - L'expertise conventionnelle
- III - L'articulation des nouveaux mécanismes

## ::: TARIFS ET PRISE EN CHARGE :::

Cette formation peut être souscrite dans le cadre des Abonnements annuels EDASE 12 h et 24 h.

Pour tout savoir sur nos abonnements : Cliquez [ICI](#)

		TARIF* pour 3h de formation continue validées
AVOCAT CONFIRMÉ POUR UN ATELIER - 3H		<b>60€</b>
JEUNE BARREAU POUR UN ATELIER - 3H		<b>30€</b>
AVOCAT CONFIRMÉ POUR LE CYCLE - 12H		<b>200€</b>
JEUNE BARREAU POUR LE CYCLE - 12H		<b>100€</b>

\* Formation prise en charge au FIFPL collectif. Pas de prise en charge à titre individuel possible.

## ::: INSCRIVEZ VOUS EN LIGNE ! :::

### 1. Remplissez le formulaire d'inscription en ligne dans votre Espace Avocat :

Date limite d'inscription : 2 jours ouvrés avant la date de la session de formation.

#### ATELIER I · 12 JANVIER

La pratique de l'instruction conventionnelle : saisir les opportunités offertes aux avocats [ICI](#)

#### ATELIER II · 09 MARS

La combinaison efficace de l'amiable et du judiciaire [ICI](#)

#### ATELIER III · 11 MAI

L'impact des nouveaux textes sur l'appel [ICI](#)

#### LE CYCLE COMPLET [ICI](#)

#### ATELIER IV · 22 JUIN

Expertise et mesures d'instruction : ce qui change [ICI](#)

### 2. Déposez une copie de votre attestation de contribution à la formation professionnelle pour l'année N-1

Attestation téléchargeable à partir de votre compte personnel sur le site de l'URSSAF, Rubrique « Documents »

Tuto de téléchargement [ICI](#)

### 3. Payez en ligne avec votre carte bancaire

Si vous ne disposez pas de carte bancaire :

Remplissez et imprimez votre bulletin d'inscription ci-dessous

Envoyez votre chèque de règlement libellé à l'ordre de EDASE accompagné de votre bulletin d'inscription par courrier à l'adresse suivante :

EDASE – ECOLE DES AVOCATS DU SUD-EST

Service Inscription Formation Continue

61, boulevard de la Blancarde

13004 Marseille

Date limite d'inscription et de réception du règlement : 2 jours ouvrés avant la formation

Aucun(e) stagiaire ne sera accepté(e) en formation sans règlement effectué

Les conditions générales de vente et de participation à une formation sont disponibles sur notre site [ICI](#)

POUR TOUTE QUESTION SUR VOTRE INSCRIPTION EN FORMATION CONTINUE

Tel : 04 91 54 43 63 – e-mail : inscriptionfc@edase.fr

## BULLETIN D'INSCRIPTION :: CYCLE ::

### PRATIQUE DES NOUVEAUX DÉCRETS DE PROCÉDURE

Les 12 janvier, 09 mars, 11 mai et 22 juin 2026

Bulletin à compléter et à retourner 2 jours ouvrés avant la formation, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de l'EDASE, à l'adresse suivante :

61, boulevard de la Blancarde - 13004 Marseille

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Département de naissance : .....

Avocat au Barreau de : ..... Numéro de SIRET : .....

Date de prestation de serment : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

E-mail : .....

Téléphone : .....

#### :: CHAMP(S) DE COMPÉTENCE À RENSEIGNER ::

Droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine  
Droit du dommage corporel  
Droit des assurances  
Droit immobilier  
Droit rural  
Droit du travail  
Droit de la sécurité sociale et de la protection sociale  
Droit pénal  
Déontologie

Vie professionnelle  
Droit commercial, des affaires et de la concurrence  
Droit des sociétés  
Droit des associations et des fondations  
Droit bancaire et boursier  
Droit du crédit et de la consommation  
Droit de la fiducie  
Droit des garanties, des sûretés et des mesures d'exécution  
Droit fiscal et douanier

Droit des transports  
Droit public  
Droit de l'international et de l'Union européenne  
Droit des étrangers et de la nationalité  
Droit de la santé  
Droit de l'environnement  
Droit des nouvelles technologies, l'informatique et de la communication  
Droit de la propriété intellectuelle  
Procédure civile

#### :: JE M'INSCRIS À ::

**ATELIER I · 12 JANVIER**  
**La pratique de l'instruction conventionnelle : saisir les opportunités offertes aux avocats [ICI](#)**

**ATELIER II · 09 MARS**  
**La combinaison efficace de l'amiable et du judiciaire [ICI](#)**  
**ATELIER III · 11 MAI**  
**L'impact des nouveaux textes sur l'appel [ICI](#)**

**ATELIER IV · 22 JUIN**  
**Expertise et mesures d'instruction : ce qui change [ICI](#)**  
**LE CYCLE COMPLET [ICI](#)**

#### :: TARIFS ::

**AVOCAT POUR 1 ATELIER · 60 €  
POUR LE CYCLE COMPLET · 200 €**

**JEUNE BARREAU POUR 1 ATELIER · 30 €  
JEUNE BARREAU POUR LE CYCLE COMPLET · 100 €**

#### :: MODALITÉS ET CONDITIONS D'INSCRIPTION ::

J'atteste avoir pris connaissance du niveau de cette formation et avoir le niveau requis pour la suivre.

Je réponds au questionnaire d'évaluation à la fin de cette formation et je participe à une autoévaluation. Je m'engage à y répondre sous 48 H.

Je suis une personne en situation de handicap nécessitant un besoin d'aménagement spécifique et atteste prendre contact avec le référent handicap de l'EDASE afin de suivre la formation (a.bocoviz@edase.fr).

Toutes les informations sur les modalités d'inscription, d'évaluation, de déroulement de la formation et les méthodes pédagogiques sont disponibles sur notre [Guide pratique de la formation continue](#).

Date limite d'inscription et de réception du règlement : 2 jours ouvrés avant la formation

Aucun(e) stagiaire ne sera accepté(e) en formation sans règlement effectué

Les conditions générales de vente et de participation à une formation sont disponibles sur notre site

**POUR TOUTE QUESTION SUR VOTRE INSCRIPTION EN FORMATION CONTINUE**

Tel : 04 91 54 43 63 - Fax : 04 91 33 43 42 - E-mail : [inscriptionfc@edase.fr](mailto:inscriptionfc@edase.fr)





61, boulevard de la Blancarde  
13004 Marseille

T. 04 91 54 43 63 | F. 04 91 33 43 42

[www.edase.fr](http://www.edase.fr)